

PRINCIPAUX AVANTAGES DE L'ADHESION AU SETCa

1. Défense des intérêts des travailleurs dans les commissions paritaires et autres organismes officiels et auprès des employeurs.
2. Intervention syndicale dans toutes les questions sociales.
3. Consultations gratuites de nos conseillers juridiques en matière de droit du travail et de la sécurité sociale.
4. Défense devant le Tribunal du travail à condition d'avoir 6 mois d'affiliation lors de la naissance du litige.
5. Paiement des allocations de chômage par le service chômage de la FGVB.
6. Indemnité statutaire en cas de grève.
7. Paiement de primes de solidarité (montants en Euros) :

	Après 2 ans d'affiliation	Après 4 ans d'affiliation	Après 5 ans d'affiliation	Après 10 ans d'affiliation	Après 15 ans d'affiliation
Prime de naissance	12.50	18.75			
Prime de mariage	12.50	18.75			
Prime de fidélité pour pensionné			12.50	25.00	37.50
Indemnité en cas de décès			12.50		

Le paiement de toute prime est prescrit un an après l'événement.

Les primes sont payées sur présentation d'un document justificatif et du carnet de membre.

COTISATIONS EN VIGUEUR (au 01/01/2010)	Montants en euros	
	Sans prime syndicale	Avec prime syndicale
Cotisations effectives		
Travailleurs temps plein	13.90	14.25
Temps partiels - Mi-temps <=	11.00	14.25
Prépensionnés	10.25	11.00
Chômeurs - les 3 premiers mois	13.90	
Cotisations réduites	Tarif normal	Tarif avec domiciliation
Chômeurs - après 3 mois	11.75	9.25
Etudiants	1.50	1.50
Interruption de carrière	4.50	4.00
Jeunes (-21 ans)	11.75	9.25
Gardiennes encadrées	3.10	3.10
Pensionnés	4.00	3.25



Lors de l'inscription :

Par domiciliation :

Paiement des 3 premiers mois + 3.75 € de droit d'inscription (étudiant gratuit).

Sans domiciliation :

Paiement des 6 premiers mois + 4.25 € de droit d'inscription (étudiant gratuit)

Nous vous rappelons que vous êtes tenus

de nous communiquer tout changement d'adresse, d'employeur (ou chômage), de statut (mi-temps, prépension, pension), de syndicat, faute de quoi nous déclinons toute responsabilité en cas de préjudices et, aucun remboursement ne sera effectué.

Nous informons les employés des Services Publics que s'ils s'affilient au SETCa B.H.V., ils ne pourront pas bénéficier de la prime syndicale Services Publics.

HORAIRES EN VIGUEUR

Administration

Lundi de 8h30 à 18h00
Mardi à Jeudi de 8h30 à 17h00
Vendredi de 8h30 à 15h30

Période de vacances

Du 01/07 au 31/08
Lundi au Jeudi : 8h30 à 17h00
Vendredi : 8h30 à 15h30

Service juridique

Consultations⁽¹⁾: Rue de Tournai 10 - 1000 Bruxelles

Elles se tiennent tous les matins, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00. **SAUF LE MERCREDI, FERME.**

⁽¹⁾ Dernière consultation : 11 h 30



Bureau de Bruxelles

Place Rouppe, 3

B - 1000 Bruxelles

☎ +32 2 519 72 11

☎ +32 2 519 72 80

✉ admin.bruxelles@setca-fgtb.be

Delta Lloyd : 877-7942401-54

Bureau de Vilvoorde

Mechelsestraat, 6

B - 1800 Vilvoorde

☎ +32 2 252 43 33

☎ +32 2 253 12 04

✉ admin.vilvoorde@bbtk-abvv.be

Delta Lloyd : 877-7942401-54

Bureau de Halle

Edingensesteenweg, 16

B - 1500 Halle

☎ +32 2 356 06 76

☎ +32 2 356 49 52

✉ admin.halle@bbtk-abvv.be

Delta Lloyd : 877-7942401-54



Place Rouppe, 3
 B - 1000 Bruxelles
 ☎ +32 2 519 72 11
 📠 +32 2 519 72 80
 ✉ admin.bruxelles@setca-fgtb.be
 Delta Lloyd : 877-7942401-54

BULLETIN D’AFFILIATION

COORDONNEES (EN MAJUSCULES S.V.P.)

(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Nom du percepteur :

Nom : Prénom :
 Adresse : N° : Code postal : Localité :
 N° de registre nat. : Sexe : homme - femme ⁽¹⁾ Langue : FR - NL ⁽¹⁾
 N° de compte bancaire : N° de Tel. (ou GSM) :
 E-mail privé :

RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Employeur : Tel. entreprise :
 Adresse professionnelle :
 N° Commission paritaire : ou secteur d'activité de l'entreprise :
 Employés - Cadre - Représentant ⁽¹⁾ Temps plein - Temps partiel / Mi-temps ⁽¹⁾ Appointements bruts :
 Chômage complet - Etudiant - Prépensionnés ⁽¹⁾ Autres :
 A inscrire à partir du / / Transféré de ⁽²⁾ : Affilié(e) depuis : / /
 Mode de paiement : Domiciliation bancaire (remplir et signer le talon ci-dessous s.v.p.) - Virement (bancaire ou postal) ⁽¹⁾

Pour accord, le Signature de l'affilié(e)

Les données déclarées au SETCa sont protégées conformément à la loi du 8/12/1992 sur la protection de la vie privée. Cette loi vous confère le droit de prendre connaissance des données conservées à votre égard et de les corriger le cas échéant.

⁽¹⁾ Biffer la mention inutile

⁽²⁾ Joindre attestation

Veillez nous fournir une copie de votre dernière fiche de paie

En cas de domiciliation, veuillez compléter la case gauche par votre nom et votre n° de compte en banque et signer

AVIS DE DOMICILIATION

Je soussigné(e), (nom de celui / celle qui paie)

autorise le SETCa à percevoir les cotisations avec le n° de référence

□□□□ - □□□□ . □□□□□□ - □□□□
 N° d'affiliation

en les inscrivant **au débit** de mon **compte** :

□□□□ - □□□□□□□□□□ - □□□□

Signature **Date**

RESERVE A LA BANQUE

N° de domiciliation

□□□□ - □□□□□□□□□□ - □□□□

N° d'identification du créancier :

00000225969

Signature **Date**